

# Réunion du Conseil Municipal

## du 1er décembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 19H00 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ressourcerie
- 2- Travaux de voirie
- 3- Chemin de Rière
- 4- Parc éolien
- 5- Communauté de Communes
- 6- Indemnités du percepteur
- 7- Débit et pression des points d'eau
- 8- Personnel
- 9- Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND,  
Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Marie Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Absente excusée : Mme Maria DUSSAT qui a donné pouvoir à Mme Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : M. Claude TOURAND.

Le PV du 10 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

#### **1) Ressourcerie :**

Madame le Maire rappelle l'engagement de la commune envers « La Dynamo » : convention de mise à disposition gratuite pour 6 mois jusqu'au 31 décembre 2016. Les dirigeants de la Ressourcerie souhaitent acquérir le bâtiment. Deux possibilités sont envisagées :

- Bail emphytéotique qui permet au preneur d'effectuer des travaux dès la signature du bail.
- Location vente, cette solution ne permettant pas aux preneurs de pouvoir construire le bâtiment dont ils ont besoin pour le développement de leur activité, la propriété n'étant acquise qu'au terme du contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la 2<sup>ème</sup> solution, pensant perdre sa propriété en cas de non paiement des loyers dans le cas de la location vente.

Une commission est constituée pour rencontrer les dirigeants de la Ressourcerie et étudier les termes du bail.

#### **2) Travaux de voirie :**

Avenue Georges Clémenceau : Madame le Maire fait le point sur les travaux de l'Avenue Georges Clémenceau et fait part de la participation du syndicat d'eau à hauteur de 7 637,50 € pour financer le passage de la conduite d'eau sous le trottoir le long du pont route de Gouzon.

➤ Pont Route de Gouzon : reste à poser la lice sur le parapet qui doit être doublée pour assurer une sécurité réglementaire.

➤ Signalisation horizontale : la société Colas est retenue pour 6 540,00 € TTC. Madame le Maire et un adjoint se sont rendus sur place avec l'entreprise pour définir les emplacements des passages pour piétons : six ont été répertoriés. Emplacements validés par le Conseil Municipal avec ajout d'un passage piétons rue de la Promenade au niveau du Crédit Agricole.

➤ Trottoir jardin Malochet : il sera recouvert d'enrobé à chaud. Une clôture en bois sera posée ainsi qu'un grillage. Il est convenu avec le Département que la fourniture des matériaux est à la charge de la

commune et la pose par les services départementaux.

➤ Les trottoirs et parkings prévus à la réfection seront refaits après la fin des travaux d'enfouissement des lignes électriques et de pose des candélabres. Au printemps, le Conseil Municipal fera le point précis des zones à traiter.

➤ Le chemin de la Méouze, fortement endommagé par le passage des véhicules pendant les travaux, sera remis en état par les employés municipaux.

Grande rue du Puy : Le 1<sup>er</sup> appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la Grande Rue du Puy est resté sans réponse, il sera relancé sous une forme différente.

Grande rue du Faubourg Saint Martial : Madame Le Maire propose une réflexion sur l'aménagement de la Rue du Faubourg Saint Martial dans les mêmes conditions que la Rue de la Couture (enrobé- calades). Cette opération pourrait s'inscrire au budget 2017 avec une demande de subvention DETR.

### **3) Chemin de Rière : (demande de création d'une route)**

Les services de la Sous-Préfecture réclament une enquête publique pour déterminer le bienfondé de cette opération.

Les travaux de terrassement de la portion nouvelle à la charge du propriétaire s'élèvent à 5076,00 € TTC.

La commune assurerait l'empierrage et le busage ainsi que les frais de l'enquête publique obligatoire.

Les propriétaires considèrent que les frais qui leur incombent sont trop élevés et souhaiteraient une participation communale plus importante.

Le Conseil Municipal vote contre cette proposition par 12 voix et 3 abstentions compte tenu des frais déjà supportés par la commune.

### **4) Parc éolien :**

La société Altopower a recontacté la mairie pour une nouvelle proposition d'usine de production d'électricité sur l'écluse de La Pouge et demande à la commune son accord pour réétudier cette possibilité avec le bâtiment technique côté route de Budelière sur le terrain communal. Quelques conseillers manifestent leur crainte de voir le plan d'eau vide l'été.

Madame le Maire fait part du souhait de cette société de créer un parc éolien sur le territoire nord de la commune.

Le Conseil Municipal accepte une rencontre avec la société Altopower.

### **5) Communauté de communes :**

Madame le Maire fait le point sur les avancées de la loi NOTRe concernant le regroupement des communautés de communes. Le décret étant entériné par le Préfet, les communautés de communes du Pays de Boussac, des Quatre Provinces et Evaux Chambon vont donc procéder officiellement à la fusion dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

4 compétences sont obligatoires :

- traitement des ordures ménagères
- développement économique et tourisme
- aménagement de l'espace public et urbanisme
- accueil des gens du voyage

Les EPCI choisiront ensuite les compétences optionnelles et facultatives.

### **6) Indemnités du Percepteur :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les indemnités dues au percepteur, à savoir 447,96 € d'indemnité de gestion et 30,49 € d'indemnité de budget.

### **7) Débit et pression des points d'eau :**

Le département propose une convention pour contrôler la pression et le débit des points d'eau. Le montant d'intervention s'élèverait à 3000,00 € HT par an.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à cette demande.

## **8) Personnel :**

Le régime indemnitaire des agents de la fonction publique RIFSEEP est modifié au 1er janvier 2017.

Il est décomposé en deux indemnités : IFSE ( Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise) qui repose sur les fonctions exercées par l'agent et son expérience professionnelle et CIA (Complément Indemnitaire Annuel) à caractère facultatif, basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Ces montants sont plafonnés selon le cadre d'emploi et les groupes.

Le Conseil Municipal décide des plafonds ci-dessous :

- Rédacteur groupe B2 : IFSE 16 016,00 € ; CIA : 2 185,00 €
- ATSEM et agents territoriaux : groupe B2 : 10 800,00 € ; CIA : 1 200,00 €

Madame le Maire doit individualiser chaque montant et les soumettre au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Le niveau indemnitaire mensuel antérieurement perçu est obligatoirement maintenu et transféré intégralement dans la part IFSE jusqu'au changement de poste.

Le régime indemnitaire ne s'appliquera pas en longue maladie, grave maladie et longue durée.

Messieurs Gérard BOURDUT et Fabien LAMBERT ont été promus Adjointes Techniques de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Madame Geneviève LAMBERT est toujours en arrêt maladie, la régularisation de sa situation administrative est en attente ; le Centre de Gestion est en charge du dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'achat d'un chèque cadeau de 30,00 € aux employés municipaux pour Noël, à utiliser dans les commerces locaux.

## **9) Divers :**

➤ Bambis : l'association « Les Bambis » sollicite une subvention auprès du PACT mais l'aide d'une collectivité est obligatoire pour en bénéficier.

Le Conseil Municipal accorde la somme exceptionnelle de 400,00 € à l'association.

➤ Station d'épuration : une des pompes de relevage de la station d'épuration est hors service. Un devis est demandé pour résoudre ce problème et celui d'un conduit obstrué.

➤ Groupe théâtral : une troupe sollicite la mairie pour un hébergement lors de sa venue à Chambon un week end pour une représentation à l'EHPAD et à la médiathèque.

Le Conseil accepte la mise à disposition d'un logement libre 33, Avenue Georges Clémenceau.

➤ Madame le Maire remercie un conseiller pour la réparation de la porte de la mairie.

➤ La commission des travaux se réunira samedi 3 décembre à 10 H et se rendra sur place : chemin du Moulin de l'Echaudé, sortie du ruisseau des Granges, rue Taillandier.

➤ Une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées (mise aux normes) est constituée : Y. Danchaud, C. Dhume, C. Tourand, D. Giraud, M.T. Pierron. Le montant estimé pour les travaux des bâtiments publics de la commune s'élève à 70 000,00 €. Un planning de mise en conformité sur plusieurs années doit être établi.

➤ L'abri pour les véhicules de la gendarmerie est installé.

➤ M. Yves DANCHAUD sort de la salle.

Une partie de la toiture de l'immeuble Rue de la Brèche doit être refaite. L'entreprise Danchaud, la moins disante, est retenue pour 15 575,00 € H.T.

➤ Deux platanes doivent être remplacés Place de la Promenade, coût 889,00 €. Deux arbres seront plantés dans les jardinières Rue de la Couture, coût 675,00 €. La Société Lesbojardins est retenue pour ces aménagements.

➤ Les marronniers Route d'Evaux et Route de Gouzon doivent être taillés. Plusieurs devis ont été demandés. Un élagueur accepte ce travail pour la somme de 2 400,00 € pour 28 marronniers. La commune empruntera le broyeur du SIVOM.

➤ Un appel d'offre est lancé auprès des fournisseurs locaux pour l'achat du fuel.

➤ Marché de Noël : 10 décembre à la salle des fêtes.

➤ Fête des écoles : vendredi 16 décembre à 13H30 à la salle des fêtes.

➤ Sainte Barbe chez les pompiers : samedi 10 décembre à 18H à la caserne.

➤ L'association motarde tiendra son assemblée générale samedi 10 décembre à 18H30 salle des associations.

➤ Le repas des aînés de la commune est fixé au 15 janvier 2017 à 12H salle des fêtes. Un bon d'achat de 20,00 € sera remis aux personnes qui ne participeront pas au repas.

La séance est levée à 21H 00.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Claude TOURAND